

Module 6

Contrôle des maladies

TABLE DES MATIÈRES

6.1	Quels sont les outils utilisés pour la collecte des données ?	23
6.2	Qui est chargé de la collecte des données ?	24
6.3	Quelles données doivent être recueillies et comment ?	24
6.4	Quand et comment les données doivent-elles faire l'objet d'un rapport ?	25
6.5	Comment les données doivent-elles être interprétées et utilisées ?	25

GUIDES ILLUSTRÉS

>	Guide illustré du Rapport sur la contrôle des maladies.	26
---	--	----

Contrôle des maladies



6.1 QUELS SONT LES OUTILS UTILISÉS POUR LA COLLECTE DES DONNÉES ?

Ce module se concentre sur la gestion des données dans le cadre des programmes de lutte contre la tuberculose et la lèpre. Les outils de collecte de données utilisés sont indiqués dans la case ci-dessous. Leur classement est le suivant :

Outils primaires

Les sources de données primaires sont essentielles à la surveillance de routine au sein du SIS et indispensables au calcul des indicateurs.

Aucun registre de traitement de la tuberculose ou de la lèpre n'a été imprimé pour ce module du SIS car la gestion des données doit être intégrée dans le cadre des activités du Ministère de la santé de chaque pays.

Outils secondaires

Les sources de données secondaires possèdent des fonctions importantes au sein du SIS, mais ne sont pas directement utilisées dans le calcul des indicateurs. Elles jouent un rôle crucial dans la prise de décisions cliniques adaptées, ainsi que dans la promotion de la qualité du service proposé et des performances. Elles sont décrites dans les cases d'information du texte de base.



> Outils de collecte des données et de surveillance

Contrôle des maladies

Outils primaires
1. Registre du traitement de la tuberculose*
2. Registre du traitement de la lèpre*
3. Rapport sur la contrôle des maladies
Outils secondaires
1. Cartes de dossier patient
2. Fiches de transfert de laboratoire

* Le Registre des consultations ambulatoires peut également être utilisé en tant que Registre des suspicions de tuberculose ou de lèpre.



6.2 QUI EST CHARGÉ DE LA COLLECTE DES DONNÉES ?

Le travailleur de santé supervisant le traitement de chaque patient est chargé de détecter tous les symptômes ou signes susceptibles d'indiquer des effets indésirables graves des médicaments ou une maladie concomitante, et de transférer les patients concernés au clinicien. Si possible, les patients doivent être évalués par un médecin une fois par semaine le premier mois, puis tous les 15 jours au cours du deuxième mois, et une fois par mois pendant la durée de leur traitement.

À la fin de chaque semaine, la personne responsable de chaque programme de lutte doit coordonner la finalisation du Rapport hebdomadaire et s'assurer que chaque espace a soumis toutes ses données en temps opportun. Le coordinateur pour la tuberculose est chargé de surveiller la maintenance des entrées de registres, et de s'assurer chaque jour de la bonne consignation de celles-ci.



6.3 QUELLES DONNÉES DOIVENT ÊTRE RECUEILLIES ET COMMENT ?

Les registres de la tuberculose et de la lèpre au sein de chaque programme constituent la principale source de collecte de données. Ils doivent être réclamés au programme national de lutte de chaque pays. Chaque patient doit être enregistré sur une nouvelle ligne du registre ; les entrées doivent être actualisées sur cette même ligne à chaque consultation.

Le principal objectif de la collecte de données au sein du SIS est de surveiller le nombre de patients inscrit dans le programme afin de gérer les ressources et la défense de leurs intérêts. À elles seules, les données du SIS ne suffisent pas à surveiller les performances du programme Tuberculose/ Lèpre. Cela nécessite que le personnel utilise les registres de traitement afin d'examiner également les éléments suivants :

- nouveaux cas ;
- résultat du traitement précoce par conversion de frottis aux mois 2 et 3 du traitement ;
- analyse d'une cohorte de résultats de traitement 12 mois après enregistrement des patients tuberculeux.

Une discussion détaillée des méthodes de surveillance des performances du programme de lutte contre la tuberculose figure dans le document intitulé *Interagency Field Manual for Tuberculosis care and control in refugee and displaced populations*. 2nd Edition. OMS Genève. 2007.



6.4 QUAND ET COMMENT LES DONNÉES DOIVENT-ELLES FAIRE L'OBJET D'UN RAPPORT ?

À la fin de chaque semaine, les registres de tuberculose/lèpre de chaque établissement de santé doivent être utilisés pour compiler le Rapport de la contrôle des maladies.

Les dates des semaines de rapport sont indiquées dans le Calendrier d'établissement de rapports. Il est important que tout le personnel soit au fait de ces dates et que des copies du calendrier soient distribuées dans tous les espaces d'admission.

À la fin de chaque trimestre, le coordinateur du programme de lutte contre la tuberculose doit établir trois rapports afin de surveiller les activités et les performances de la lutte contre la tuberculose. Les informations sur ces rapports doivent être collectées à l'aide de formulaires normalisés à partir du registre de tuberculose :

- Le rapport sur les nouveaux cas doit être établi dans le mois qui suit la fin du trimestre.
- Le rapport sur la conversion de frottis aux mois 2 et 3 du traitement doit être rédigé pour le trimestre précédant le trimestre pour lequel le rapport sur les nouveaux cas a été établi.
- Le rapport sur l'analyse d'une cohorte doit être rédigé au cours du même trimestre que celui pour lequel le rapport sur les nouveaux cas a été récemment établi, mais pour l'année précédente.



6.5 COMMENT LES DONNÉES DOIVENT-ELLES ÊTRE INTERPRÉTÉES ET UTILISÉES ?

Le SIS ne collecte pas les indicateurs pour surveiller les performances du programme de lutte contre la tuberculose/lèpre. Une liste détaillée des indicateurs, ainsi que les causes et les éventuelles solutions aux mauvais résultats du traitement dans le cadre des programmes de lutte contre la tuberculose, sont présentées dans le document intitulé Interagency Field Manual for Tuberculosis care and control in refugee and displaced populations.

> Guide illustré du Rapport sur la contrôle des maladies

Système d'Information Sanitaire

Fiche de rapport

Organisation: _____
Emplacement: _____
Période couverte: _____

A

6.0 Contrôle de Maladies

B

6.1 Programme de la Tuberculose

	Réfugié		National	
	< 5	≥ 5	< 5	≥ 5
	H	F	H	F
Nombre de patients sous traitement en début de période				
Nombre de nouveaux cas de tuberculose dans le programme				
Nombre de sorties	<i>réussite du traitement</i>			
	<i>échec du traitement</i>			
	<i>décès</i>			
	<i>absence</i>			
<i>transfert</i>				
Nombre de patients sous traitement en fin de période				

6.2 Programme de Lèpre

	Réfugié		National	
	< 5	≥ 5	< 5	≥ 5
	H	F	H	F
Nombre de patients sous traitement en début de période				
Nombre de nouveaux cas de lèpre dans le programme				
Nombre de sorties	<i>réussite du traitement</i>			
	<i>échec du traitement</i>			
	<i>décès</i>			
	<i>absence</i>			
<i>transfert</i>				
Nombre de patients sous traitement en fin de période				

DISEASE CTRL_FR_090109

A EN-TÊTE :

Organisation :

Indiquer le nom du prestataire de santé.

Lieu :

Indiquer le nom du camp ou de l'unité qui a établi le rapport.

Période du rapport :

Entrer le nombre de semaines et de mois
(ex. : semaine 1 mars).

REMARQUES

Les dates des semaines de rapport sont indiquées dans le Calendrier d'établissement de rapports. Il est important que tout le personnel soit au fait de ces dates et que des copies du calendrier soient distribuées dans toutes les cliniques prénatales.

Le responsable médical est chargé de gérer l'envoi en temps et en heure de toutes les sections du rapport hebdomadaire complété.

B ACTIVITÉS DE CONTRÔLE DES MALADIES :

Remplir les Tableaux 6.1 et 6.2 à l'aide des informations consignées dans les Registres de traitement des maladies.

REMARQUES

Aucun registre de traitement de la tuberculose ou de la lèpre n'a été imprimé pour le SIS. Ils doivent être obtenus auprès du Ministère de la santé.







